Let's Grau, un slogan porteur... devenu interdit

Justice. Une association a attaqué l'anglicisation du terme et gagné.

Sébastien Mérignargues n'est resté que deux ans à la tête de la station du Grau-du-Roi (2015-2017). Le temps de mettre en place une efficace stratégie de communication en regroupant sous une marque ombrelle les différentes actions touristiques de la station. C'était la volonté politique de Robert Crauste, maire élu en 2014, concrétisée sous le slogan "Let's Grau". Un site internet, des vêtements, du matériel de plage sont estampillés "Let's Grau", en marge de la dynamique touristique lancée autour de cette marque.

Oui mais voilà : l'Association francophonie avenir (Afrav) a attaqué devant la justice cet anglicisme et le 2 mars dernier, le tribunal administratif de Nîmes s'est penché sur la requête visant à en interdire l'utilisation. Le 16 mars, le délibéré tombait et donnait raison à l'Afrav. Impossible pour le maire Robert Crauste d'appliquer la décision dans l'immédiat alors que toute la saison touristique 2018 est basée sur cette stratégie. Pierre Jaumain, directeur de cabinet, confirme : *« Si nous devions abandonner cette marque, nous ne le ferions pas avant septembre. Le maire l'a clairement exprimé dès le jugement rendu et il ne peut pas en être autrement alors que la saison débute. Mais pour l'heure, nous étudions avec des conseils la possibilité de présenter un recours contre cette décision. »* La commune refuse, pour l'heure, de dévoiler précisément quelle serait sa contre-attaque judiciaire.

A.G.